Parlement européen

2014-2019



Document de séance

B8-0136/2017

1.2.2017

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

déposée conformément à l'article 133 du règlement sur l'action d'information relative aux nouvelles drogues

Lorenzo Fontana

RE\1116344FR.docx PE598.447v01-00

B8-0136/2017

Proposition de résolution du Parlement européen sur l'action d'information relative aux nouvelles drogues

Le Parlement européen,

- vu l'article 168 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
- vu l'article 133 de son règlement,
- A. considérant que le phénomène de la toxicomanie liée aux nouveaux types de drogues représente un grave problème dans de nombreux États membres;
- B. considérant le cadre fixé par le rapport conjoint de l'OEDT et d'Europol de 2016;
- 1. note que l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies a estimé à 28 le nombre de décès qui auraient été constatés dans huit États membres, suite à la consommation de MDMB-CHMICA.
- 2. souligne le fait que le Conseil national de la recherche italien (CNR) a relevé que, sur un échantillon de trente mille étudiants, 10 % en avaient fait l'usage;
- 3. invite la Commission, dans le respect des prérogatives conférées par les traités, à élaborer une stratégie d'information destinée aux groupes d'âge les plus jeunes de la population, permettant d'informer efficacement sur les dangers que les nouvelles drogues peuvent représenter pour la santé.

